

Dispositif national de suivi des bocages



Dans le cadre des politiques agricoles (agroécologie et agroforesterie) et de la politique de préservation de la biodiversité (stratégie nationale), la nécessité d'avoir accès à des données quantitatives et qualitatives sur les bocages, harmonisées au niveau national, est apparue nécessaire.

Pour cela, **l'Office français de la biodiversité (OFB)** et **l'Institut géographique national (IGN)**, deux établissements publics sous la tutelle des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture, ont associé dès 2017, leurs expertises sur les habitats de la faune sauvage, la biodiversité et la géomatique.

Ils ont ainsi développé une méthode de description des bocages sur l'ensemble du territoire national, appelée «Dispositif national de suivi des bocages» (DNSB).

Qu'est ce qu'un bocage ?

Le bocage désigne des paysages ruraux au sein desquels les parcelles sont délimitées par des haies aux bénéfices très variés.

Ce « maillage bocager », façonné par l'homme, présente différentes structurations selon les régions et son utilisation : haies avec ou sans talus, bocage dense à dominante prairiale, bocage plus lâche à vocation de cultures, haies basses ou hautes, etc.



De multiples rôles

- Épuration de l'eau
- Écrêtage des crues
- Production de ressources naturelles renouvelables
- Stockage du carbone
- Protection des cultures et des animaux d'élevage
- Protection et fertilisation des sols
- Atténuation du changement climatique
- Attrait paysager et amélioration du cadre de vie

Un support clef pour la biodiversité

Le bocage contient de nombreux micro-habitats favorables aux différents cortèges faunistiques et floristiques.

En outre, grâce à ses effets de lisière, il représente un habitat d'alimentation important pour de nombreuses espèces.

Enfin, il participe à un réseau de continuités écologiques qui permet aux espèces animales et végétales de circuler entre leurs différents milieux de vie pour s'alimenter, se reproduire, ou se reposer.

(Les trames bocagères abritent une riche biodiversité

Une cartographie des bocages de France

Une carte des bocages de France a été réalisée en assemblant des maillages de haies issus de la BD TOPO® de l'IGN et du Registre parcellaire graphique (RPG, support cartographique des déclarations PAC). Cette couche de données de référence a été mise à disposition sur le site Géoservices de l'IGN.



Des calculs d'indices ont également permis d'exprimer le niveau de fonctionnalité écologique des trames bocagères au sein de chaque territoire et de les rendre disponibles pour l'aménagement.

Un protocole de suivi standardisé



© Philippe Massit / OFB

Sous l'égide des ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, l'Observatoire de la haie vient d'être créé. La caractérisation et la quantification des linéaires seront réalisées dans ce cadre, en se basant sur l'intelligence artificielle (IA) et les données issues d'un protocole testé en 2021 sur le terrain par les agents de l'OFB.

Une version consolidée du protocole de suivi initial est déployée entre 2025 et 2027 à l'aide d'une application de saisie numérique.

A terme, les données collectées serviront à la création d'un outil de suivi de la progression des haies et d'un référentiel cartographique unique national, utile à tous les acteurs de la haie.

Le DNSB vise à établir un état des lieux objectif des différents écosystèmes bocagers et de leurs évolutions. Il ne s'agit pas d'un suivi des pratiques agricoles mais d'un suivi pérenne permettant d'analyser les dynamiques et la qualité écologique des bocages. Les données fournies seront mises à disposition et ont vocation à appuyer les politiques publiques agricoles, environnementales et d'aménagement.

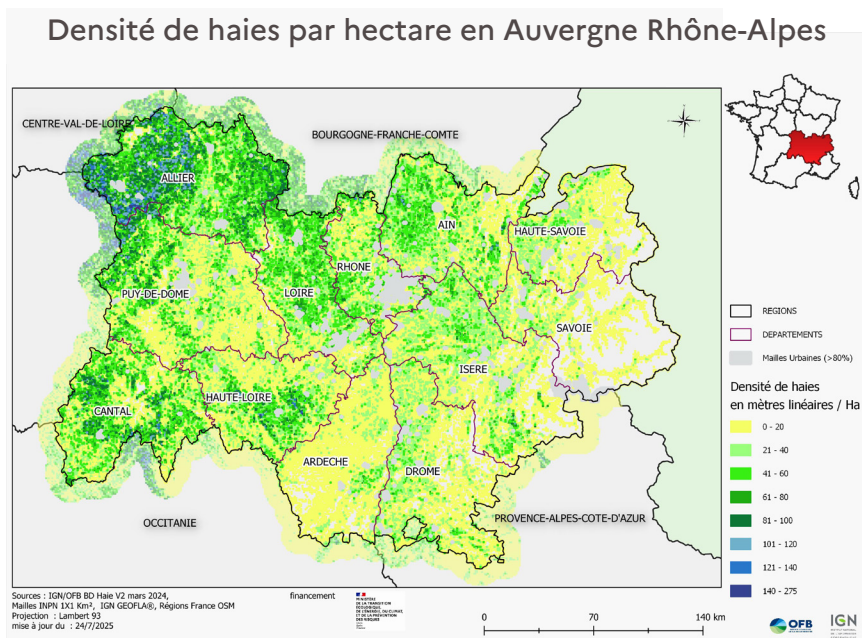
Le protocole en AuRA pour 2025-2027

84 carrés de 100 ha ont été tirés aléatoirement au sein de la région (entre 1 et 15 par département selon la densité bocagère).

A l'intérieur de chacun, les agents de l'OFB décriront sur **4 sous-maillles de 250 m²** :

- les haies, les mares et les prairies présentes,
- leurs caractéristiques (structuration de la haie, profil de la mare, fauche de la prairie...),
- et l'occupation du sol en périphérie.

De nouveaux carrés seront tirés et décrits **tous les 6 ans**.



D'après le document réalisé par : L. Blanc, R. Gomès, M.Tual / OFB Occitanie - 07/25

En savoir plus

Lien vers le portail technique de l'OFB :



Contact

Service régional connaissance de la DR AuRA de l'OFB
Courriel : src.auvergne-rhone-alpes@ofb.gouv.fr